

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE LA PLATEFORME PARTAGEE IDDAC TERRITOIRES ET PUBLICS DE L'ART ET DE LA CULTURE AU BENEFICE DES CONTRIBUTEURS ET SOUS-CONTRIBUTEURS

*Ces conditions générales (CGU Contributeurs) sont liées au Contrat d'adhésion du Contributeur à la Plateforme.
NB : tous les termes utilisés avec une majuscule initiale sont définies dans les Définitions Générales de la Plateforme.*

Les parties suivantes :

L'association IDDAC, Association loi de 1901, 59, avenue d'Eysines BP 155 33492 Le Bouscat, représentée par son actuel Président

Ci-après désigné le *Producteur*,

Et

Le Contributeur, signataire d'une Convention d'adhésion à la Plateforme,

Ci-après désigné le *Contributeur*,

S'accordent sur les présentes Conditions générales d'utilisation de la *Plateforme partagée IDDAC Territoires et publics de l'art et de la culture*. Le Contributeur déclare reconnaître et accepter qu'elles prennent valeur contractuelle et y adhérer sans réserve en signant la Convention d'adhésion à ladite Plateforme.

Préambule

Dans le cadre sa mission d'animation de la *Plateforme partagée IDDAC Territoires et publics de l'art et de la culture*, et de production de la Base de données consécutive, le Producteur est chargé d'octroyer des accès sécurisés à cette Plateforme à chaque Contributeur signataire de la Convention ci-dessus visée, pour lui permettre d'alimenter la Plateforme en données qu'il s'engage à fournir.

Article 1^{er} – Définitions

Les parties déclarent se référer aux *Définitions Générales* qui sont énoncées dans le préambule de la *Charte de la Plateforme* [lien vers](#) [texte de la Charte en ligne](#).

Article 2 – Objet des Conditions générales

Les présentes Conditions contractuelles ont pour objet :

2.1 D'autoriser le Contributeur à se connecter sur la Plateforme en vue de fournir les données et documents prévus aux présentes Conditions ;

2.2 D'autoriser le Contributeur à y saisir, modifier et supprimer lesdites données conformément aux règles des présentes Conditions, voire à y saisir, modifier et supprimer les données de ses Sous-contributeurs qu'il aura fournies ;

2.3 À y saisir, modifier et supprimer les Actualités prévues aux présentes Conditions ;

2.4 À autoriser la publication des Données définies à l'article 5.1, sur la Plateforme.

Article 3 – Types de Données

Les Données fournies par chaque Contributeur ou sous-contributeur, peuvent être constituées de :

- *Données brutes* : données ne donnant prise à aucun droit ni aucune propriété intellectuelle spécifique, telles notamment que les références bibliographiques des œuvres signalées dans la Base de données de la Plateforme ;
- Données s'analysant en des *œuvres d'auteur*, telles notamment que des brèves d'information, des résumés documentaires, des synthèses, et images de toutes natures (schémas, photographies, images animées, source audio...);
- *Données d'identification* des auteurs et des dates de création des œuvres fournies pour assurer la bonne gestion des droits d'exploitation des auteurs.

Article 4 – Obligations du Producteur

4.1 Mission d'hébergement

Le Producteur s'engage à :

- Assurer le stockage, l'archivage et l'accès aux données que le Contributeur fournit à la Plateforme ;
- Assurer la maintenance technique de la base de données (sauvegarde, cohérence des données, exports à la demande) ;

4.2 Mise à disposition de Flux XML : Le producteur s'engage également à fournir des possibilités de syndication du type flux RSS ou autre.

4.3 Contrôle éditorial : Le Producteur étant éditeur en ligne, responsable des données qui sont publiées, il se réserve le droit de ne pas valider un contenu qui serait illicite ou préjudiciable à un tiers, sous réserve d'en avertir l'émetteur du contenu.

Article 5 – Obligations du Contributeur

5.1 Fourniture des Données : Dès lors qu'il est attributaire signataire de la Convention d'adhésion, le Contributeur est tenu de fournir les informations suivantes, lorsque celles-ci n'ont pas déjà été intégrées dans la base de données de la Plateforme :

- Toutes informations concernant le Contributeur, notamment Nom, dénomination ou raison sociale, adresse et forme juridique de l'organisme Contributeur ;
- Toutes les Données visées à l'art. 3.

5.2 Sous-contributeur : Dès lors qu'il souhaite s'associer le concours d'un ou plusieurs Sous-contributeurs, le Contributeur s'engage à les présenter au Producteur qui lui fera signer la Convention d'adhésion à la Plateforme.

5.3 Cession des droits d'exploitation : Conformément à l'art. L.111-1 al.3 du code de la propriété intellectuelle et sachant qu'un contrat de travail ne le rend pas propriétaire des œuvres de ses Salariés Auteurs, le Contributeur s'engage à se faire céder la part des droits d'exploitation nécessaires à la publication des œuvres de ces Auteurs sur la Plateforme, en conformité avec l'art. L.131-3 al. 1^{er} du même code. Il s'engage également à se faire céder les mêmes droits de la part des éventuels Auteurs Indépendants qui contribueraient à la production d'œuvres qu'il fournira lui-même sur la Plateforme dans le cadre des présentes Conditions.

Article 6 – Cession des droits d'exploitation

Le Contributeur autorise la diffusion au sein du Réseau de toutes les Données fournies, telles que prévues à l'art. 5.1.

Le Contributeur déclare s'être fait licitement céder la part de droits d'exploitation qui convient par ses Salariés Auteurs ainsi que par les éventuels Auteurs Indépendants extérieurs, participant à sa contribution à la Plateforme.

Le Contributeur déclare être bien cessionnaire des droits d'auteur sur les œuvres qu'il intègre sur la Plateforme.

Il déclare en céder les droits d'exploitation nécessaires à leur publication et consultation sur celle-ci, notamment : reproduction, représentation, traduction, pour tous les pays du monde et pour la durée légale des droits d'exploitation du droit français (70 ans post mortem).

Il déclare par ailleurs s'être assuré de la disponibilité juridique de toutes les informations qu'il consigne sur la Plateforme.

Article 7 – Responsabilité du Contributeur – Garantie des droits

Le Contributeur garantit le Producteur contre tout trouble juridique ou judiciaire du fait des données qu'il intègre sur la Plateforme et dont il lui cède l'exploitation aux termes des présentes Conditions.

Au titre de la présente garantie, le Contributeur s'engage à :

- Etre appelé en cause, en qualité de garant du Producteur et à soulever les moyens utiles à la défense de cette dernière ;
- Négocier le désistement du demandeur, étant précisé qu'il n'en résultera aucune dépense à la charge du Producteur.
- Rembourser au Producteur tous frais engagés pour sa défense, pour ceux qui auront été préalablement soumis à son accord avant engagement, et à prendre en charge l'intégralité des sommes que le Producteur aurait éventuellement été condamné à verser.

Article 8 – Entrée en vigueur – Durée – Reconduction – Résiliation

Les présentes Conditions entrent en vigueur dès la signature par le Contributeur de la Convention d'adhésion à la Plateforme. Elles suivent la durée et les modes de reconduction de cette Convention. Elles sont disponibles en ligne sur la Plateforme.

En cas de résiliation de la Convention d'adhésion selon les formes prévues par celle-ci, les Données fournies par le Contributeur resteront disponibles sur la Plateforme (DF : à voir avec vous).

Article 9 – Révision

Les présentes conditions peuvent faire l'objet d'une révision. Dans ce cas, le Producteur s'engage à en avvertir chaque Contributeur en l'invitant à se porter sur la nouvelle version en ligne.

Article 10 – Périmètre contractuel

L'ensemble contractuel est constitué des documents suivants, par ordre d'importance :

- La Convention d'adhésion à la Plateforme.
- Les présentes Conditions générales.
- Les *Définitions générales* régissant l'ensemble des relations contractuelles et du fonctionnement de la Plateforme.

Article 11 – Nullité

Si une ou plusieurs stipulations des présentes Conditions sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite de la décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

Article 12 – Tolérance

Les parties conviennent réciproquement que le fait pour l'une des parties de tolérer une situation n'a pas pour effet d'accorder ou de faire perdre à l'autre partie des droits et ne peut être interprétée comme une renonciation à faire valoir les droits en cause.

Article 13 – Loi applicable – Juridictions compétentes

Les présentes Conditions contractuelles sont soumises à la législation française. En cas de litige, à défaut d'avoir trouvé un accord amiable, les parties conviennent que les juridictions compétentes seront celle du ressort de Bordeaux.